



Politique de remboursement des frais d'activités aquatiques offertes pour l'année 2025

Objectif

Offrir à la population souhaitant s'inscrire à des activités aquatiques non dispensées par la Ville de Lorraine la possibilité d'obtenir un remboursement des frais d'inscription pouvant aller jusqu'à concurrence de 120 \$ par année civile.

Fonctionnement

La Ville de Lorraine remboursera les frais de non-résidents et des non-résidentes* à ses citoyens et citoyennes qui s'inscrivent à des activités aquatiques (cours de natation et/ou bain libre) offertes par une autre ville.

Pour bénéficier de ce remboursement, veuillez compléter le formulaire et joindre la preuve d'inscription mentionnant les frais de personnes non-résidentes (facture ou reçu obligatoire identifiant les personnes inscrites aux activités avec la preuve de paiement) ainsi qu'une preuve de résidence (permis de conduire ou Carte Citoyen valide).

* La portion remboursable correspond à la différence entre les frais de résident et de non-résident.

Remboursement des cours de natation

La demande de remboursement doit être présentée dans un délai maximal de trente jours (30) suivant la date de fin de l'activité.

Remboursement des périodes de bain libre

Pour les entrées au bain libre de janvier à mai de l'année en cours, la demande de remboursement doit être présentée au plus tard le 1^{er} juin.

Pour les entrées au bain libre de septembre à décembre de l'année en cours, la demande de remboursement doit être présentée au plus tard le 1^{er} décembre.

Important

Les documents doivent être envoyés par courriel à loisirs@lorraine.ca, par la poste ou remis en personne au Service des loisirs et de la culture au 29, boulevard De Gaulle, Lorraine (Québec), J6Z 3W9.

Les remboursements seront émis uniquement deux (2) fois par année, soit en juin et en décembre.

Seules les activités aquatiques offertes durant les sessions de printemps, d'automne et d'hiver sont éligibles au remboursement.

Seules les factures produites en 2025 peuvent être utilisées comme pièces justificatives pour bénéficier d'un remboursement.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

ACTIVITÉS AQUATIQUES (Cours de natation – Bain libre)

Informations obligatoires
Prénom et nom de la personne inscrite :
Numéro de la Carte Citoyen de la personne inscrite :
Nom de la personne demanderesse :
Adresse complète :
Numéro de téléphone :

Renseignements relatifs à la demande
Date de la demande :
Ville, organisme ou club offrant l'activité :
Nom du cours ou de l'activité :
Session ou saison :
Tarif résident :
Tarif non-résident :
Différence du montant :

Documents exigés
✓ Une preuve de résidence démontrant que la personne inscrite à l'activité est domiciliée à Lorraine.
✓ L'original de la preuve de paiement de l'activité

Renseignements

Service des loisirs et de la culture
450 621-8550, poste 275
loisirs@lorraine.ca

